

Les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les Industries et l'Artisanat

12^e programme d'intervention 2025-2030 — les 4 dispositifs dédiés aux activités économiques

Synthèse Ingetech-Solutions des fiches thématiques de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, à l'usage des industriels et artisans du bassin souhaitant identifier les aides mobilisables pour leurs projets liés à l'eau.



ÉCONOMISER ET RECYCLER L'EAU

5 M€ / an

Aide 30 à 80 %

Objectif : réduire les prélèvements de **10 %** (Plan Eau) et contribuer à un gain de **200 millions de m³** à l'échelle du bassin par économie ou substitution.

CONDITIONS CLÉS

- Économie $\geq 10\%$ du volume annuel prélevé (si $> 5\,000\text{ m}^3$) ou $> 500\,000\text{ m}^3$
- Études : 60-80 % · Travaux d'économie d'eau : 30-50 %
- Bonification 40-60 % en zones à enjeux eau (déséquilibre, tension AEP)

INDICATEUR SUIVI

Volume économisé/substitué, % de baisse du prélèvement

Non éligible : entretien, renouvellement à l'identique, études réglementaires



GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

13 M€ / an

Aide 60 à 80 %

Objectif : favoriser l'infiltration, limiter le ruissellement et les rejets de polluants par temps de pluie, via les solutions fondées sur la nature.

CONDITIONS CLÉS

- Surface concernée $\geq 700\text{ m}^2$ de bâtiments ou zones déjà existantes
- Solutions fondées sur la nature sur $> 50\%$ des surfaces/volumes
- Études : 60-80 % · Travaux GIEP / désimperméabilisation : 70 %

INDICATEUR SUIVI

Surface gérée, surface désimperméabilisée, volume stockage-infiltration

Non éligible : renouvellement à l'identique, rénovation urbaine portée par un promoteur privé



RÉDUCTION DES POLLUTIONS

13 M€ / an

Aide 30 à 80 %

Objectif bassin : bon état sur **100 masses d'eau** en pression industrielle forte et réduction/suppression de **2 tonnes** de micropolluants d'origine industrielle.

CONDITIONS CLÉS

- Programme global de dépollution compatible avec le milieu récepteur
- Études : 60-80 % · Traitement macropolluants : 30 % · Micropolluants : 40-60 %
- Micropolluants : études pilotes validées par un tiers expert indépendant

INDICATEUR SUIVI

Respect des normes de rejet (flux, concentration), % de réduction

Non éligible : pollutions nouvelles, sites et sols pollués orphelins



OPÉRATIONS COLLECTIVES

13 M€ / an

Aide 40 à 80 %

Objectif bassin : réduction/suppression de **2 000 kg** de micropolluants et contribution à la baisse de **10 %** des prélèvements, via une approche collective sectorielle.

CONDITIONS CLÉS

- Opération sectorielle ou territoriale avec animation globale
- Diagnostics, animation, sensibilisation : 60-80 %
- Traitement / aménagements internes / économies d'eau : 40-60 %

INDICATEUR SUIVI

Nombre d'entreprises engagées, pollution réduite, eau économisée

Non éligible : pollutions nouvelles, renouvellement à l'identique

1 Politiques de l'eau
— accompagner leur déploiement dans les territoires

2 Sobriété
— équilibrer ressource disponible, usages et besoins des milieux

3 Milieux aquatiques
— préserver et restaurer les milieux et leur biodiversité

4 Qualité de l'eau
— protéger la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin

73 %

du 12^e programme dédié à l'adaptation au changement climatique

Ingetech-Solutions vous accompagne : diagnostic, sélection du dispositif RIVAGE adapté, montage du dossier et rédaction du mémoire technique pour optimiser votre taux d'aide.